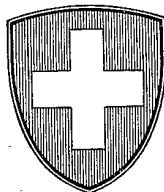


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 juillet 1938

Demande déposée: 7 juin 1937, 18¹/₂ h. — Brevet enregistré: 30 avril 1938.

BREVET PRINCIPAL

Henri JACOT-GUYOT, Neuchâtel (Suisse).

Pièce d'horlogerie.

La présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie dans laquelle un mobile à mouvement régulier est relié à une roue dentée par un mécanisme d'avancement discontinu totalisant des rotations de ce mobile. Cette pièce d'horlogerie est caractérisée en ce que ce mécanisme comprend deux sautoirs coopérant avec ladite roue dentée de manière que les positions respectivement imposées à cette roue par l'un et l'autre lorsqu'ils sont alternativement engagés à fond de course soient décalées d'une fraction de pas et que les positions imposées par l'un d'eux à cette roue correspondent à celles d'un organe indicateur qui coïncident avec les divisions d'un cadran centré sur l'axe de cette roue, et en ce que celui des deux sautoirs qui impose ces dernières positions est relié au mobile à mouvement régulier par des moyens qui éloignent périodiquement de la roue dentée les rampes de ce sautoir et qui abandonnent ensuite ce sautoir à l'action d'un ressort le ramenant en prise avec la roue pour achever

la rotation d'un pas de celle-ci après que l'éloignement des rampes a permis à l'autre sautoir de produire une première partie de cette rotation.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 et 2 en sont des vues en plan dans deux positions différentes, et concernent une pièce d'horlogerie à chronographe-compteur.

La roue de chronographe 1 porte un doigt 2. La roue dentée 3 du compteur coopère avec deux sautoirs. Le premier, désigné par 4 est un ressort muni de deux rampes dissymétriques, les dents de la roue étant ici symétriques. L'autre sautoir 5 est celui qui détermine les positions de la roue 3 en regard des divisions d'un cadran non représenté. Il est décalé par rapport au sautoir 4 de manière que, dans ces positions stables, la rampe antérieure du sautoir 4 soit soulevée sur une dent, prête à faire tourner la roue 3 d'une fraction de tour, mais em-

pêchée de le faire par le fait que l'action d'un ressort 6 agissant sur le sautoir 5 l'emporte sur celle de ce sautoir 4.

Le sautoir 5 est un levier d'axe 10 qui présente un petit bras 8 pour l'appui du ressort 6, et un bras effilé 7 qui empiète sur la circonférence décrite par l'extrémité du doigt 2.

Lorsque le doigt 2 tourne, dans le sens des flèches *f*, il rencontre le bras 7 et le pousse devant lui, les rampes 11 et 12 du sautoir 5 s'éloignent de la roue 3, ce qui permet au sautoir 4 d'agir par sa rampe antérieure 13 pour faire tourner la roue 3 d'un angle qui est par exemple un peu supérieur à la moitié du pas de cette roue. Ce mouvement est relativement lent, et commence par exemple une ou deux secondes avant que la roue 3 doive prendre une nouvelle position indiquant que le doigt 2 a fait un tour. Lorsque le doigt arrive au point 9 de l'intersection de sa trajectoire avec celle du bras 7, il abandonne celui-ci à l'action du ressort 6; ce bras s'échappe brusquement, de sorte que le sautoir 5 est ramené vers la roue 3 et que sa rampe antérieure 11 pousse une dent devant elle jusqu'à ce que la rampe 12 arrête la dent suivante. La roue a donc au total tourné de un pas exactement, et son dernier mouvement a été brusque et s'est produit lorsque le doigt 2 et, par conséquent, l'aiguille de chronographe, étaient dans une position très exactement déterminée par celle du point 9.

Les deux sautoirs pourraient être des leviers avec ressorts de rappel. Le sautoir qui détermine les positions stables de la roue 3 pourrait être fait d'un ressort et être soulevé par un levier coopérant soit directement, soit indirectement avec le doigt 2. Les dents de la roue du compteur pourraient être dissymétriques. Les rampes de chaque sautoir pourraient être remplacées par une cheville, celle-ci pouvant se déplacer radialement dans le cas de dents dissymétriques ou obliquement par rapport au rayon dans le cas des dents symétriques, selon des variantes connues d'organes du genre décrit. La pièce d'horlo-

gerie peut comporter des organes de minuterie ou de quantième ou de calendrier qui sont actionnés comme la roue 3 de l'exemple décrit; cela permet qu'ils soient disposés n'importe où par rapport au mobile à mouvement régulier dont ils totalisent les rotations.

REVENDEICATION:

Pièce d'horlogerie dans laquelle un mobile à mouvement régulier est relié à une roue dentée par un mécanisme d'avancement discontinu totalisant des rotations de ce mobile, caractérisée en ce que ce mécanisme comprend deux sautoirs coopérant avec ladite roue dentée de manière que les positions respectivement imposées à cette roue par l'un et l'autre lorsqu'ils sont alternativement engagés à fond de course soient décalées d'une fraction de pas et que les positions imposées par l'un d'eux à cette roue correspondent à celles d'un organe indicateur qui coïncident avec les divisions d'un cadran centré sur l'axe de cette roue, et en ce que celui des deux sautoirs qui impose ces dernières positions est relié au mobile à mouvement régulier par des moyens qui éloignent périodiquement de la roue dentée les rampes de ce sautoir et qui abandonnent ensuite ce sautoir à l'action d'un ressort le ramenant en prise avec la roue pour achever la rotation de un pas de celle-ci après que l'éloignement des rampes a permis à l'autre sautoir de produire une première partie de cette rotation.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1 Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que le sautoir qui détermine les positions de la roue dentée qui correspondent aux divisions du cadran est constitué par un levier soumis à un ressort de rappel, dont un bras présente les rampes de sautoir et dont un autre bras est conformé pour qu'il soit rencontré par un doigt du mobile à mouvement régulier et forcé par ce doigt à tourner à l'encontre du ressort de manière que les rampes s'éloignent de la roue dentée et qu'il soit abandonné par ce doigt après que cette roue a été ainsi libérée,

et en ce que les deux sautoirs sont disposés de manière que la rampe antérieure de l'un soit prête à agir sur une dent pour la pousser en avant lorsque l'autre sautoir est engagé à fond de course contre la roue du compteur.

2 Pièce d'horlogerie selon la revendication et comprenant un mécanisme de chronographe-compteur, caractérisée en ce que le mécanisme d'avancement mentionné relie la roue du chronographe à une roue dentée du compteur.

Henri JACOT-GUYOT.

Mandataire : A. BUGNION, Genève.

